

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 179

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels 2017

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319679**

PRESENTATION

Le présent rapport comprend une opération à destination des collégiens du département : **les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels.**

1- Rappel des décisions antérieures :

Ils ont été mis en place en 1991 en direction des collégiens du département ayant peu l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière au cours de l'année.

Ils sont proposés par des associations partenaires (cf. Annexe) et ont pour finalité de faire pratiquer des activités sportives, éducatives et culturelles diversifiées pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été.

Le recrutement des collégiens s'effectue par l'intermédiaire des équipes pédagogiques des collèges selon des critères de sélection définis préalablement par le Conseil Départemental.

Cette opération est menée en partenariat avec des associations Loi 1901 compétentes et qualifiées dans ce domaine et intègre des séjours adaptés au public en situation de handicap.

Les associations souhaitant intégrer le dispositif ont répondu, cette année encore, à un appel à projet.

Pour information, les tarifs acquittés par les familles à destination des associations organisatrices sont les suivants :

- 70 € par enfant pour les familles bénéficiaires d'une bourse ou de l'Allocation de rentrée scolaire
- 90 € par enfant pour les familles non bénéficiaires d'aide

Avec la possibilité d'utiliser la carte l'Attitude Provence à hauteur de 20 € maximum sur le portefeuille pratique optionnelle.

2- Evolution du dispositif pour 2017 :

Pour la saison 2017, on note 2 évolutions :

- Ouverture du dispositif aux collèges privés sous contrat du département
- Introduction d'un volet culturel à développer lors du séjour

PROPOSITIONS

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'attribution de 15 subventions, présentées dans le tableau annexé, pour un montant total de : **2 310 814 €**

CONSEQUENCES FINANCIERES :

BUDGET 2016 :

N° PROGRAMME	N° OPERATION	LIBELLE	IMPUTATION	ENGAGEMENT CP
10408	1002711	Subventions Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels	65-32-6574	2 310 814 €

CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à signer, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable, la dépense correspondante à cet objet, s'élèvera à **2 310 814 €**

Les actions seront financées sur les crédits inscrits au budget départemental au titre de l'exercice 2016, au chapitre 65.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL